



**DÉPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
FLANDRE LYS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
FLANDRE LYS**

**Séance du 06 juillet 2026**

L'an deux mille-vingt-six, le 06 juillet, à 18 heures et 30 minutes, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Flandre Lys se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de la Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Mme Dorothee BERTRAND, la Présidente de la Communauté de communes Flandre Lys, le 30 juin.

**Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42**

**Nombre de présents :**

Du point n°1 au point n°6 : 37  
Du point n°7 au point n°9 : 36  
Du point n°10 au point n°20 : 38  
Du point n°21 au point n°26 : 37  
A partir du point n°27 : 38

**Nombre de pouvoirs : 4**

**Nombre de votants :**

Du point n°1 au point n°6 : 41  
Du point n°7 au point n°9 : 40  
Du point n°10 au point n°20 : 42  
Du point n°21 au point n°26 : 41  
A partir du point n°27 : 42

**Étaient présent(e)s :** M.BAILLION Olivier, Mme BEAGUE Audrey, Mme BERTRAND Dorothee, M.BLERVAQUE Philippe, M.COLPAERT Yves, M.CÔTÉ Alexandre, Mme DEBAISIEUX Nathalie, Mme DELANNOY Christelle, M.DUBUS Frédéric, M.DUPAS Michel, Mme DURIBREU Fabienne, Mme EVRARD Monique (du point n°1 au n°6, du n°10 au n°20 puis du n°27 à la fin du conseil), Mme FRANÇOIS Claire, M.GISQUIERE Sébastien, Mme HERDIN Andrée (à partir du point n°10), Mme HIEL Anne, M.HURLUS Jacques, M.KUJAWA Philippe, M.LABERGERIE Éric, M.LEGILLON Sébastien, M.LELEU Mathieu, Mme LEROY Anne-Sophie, M.LORIDAN Bruno, Mme LORPHELIN Martine, M.MAHIEU Philippe, Mme MANCEY Véronique, M.MOUQUET Denis, Mme MURA Annick, M.NORO Bruno, Mme PETIPRET Sabine, M.PRUVOST Philippe, Mme PUCHOIS Claudine, M.RAVET Pierre-Luc, Mme RUCKEBUSCH Geneviève, M.TIMLELT Frédéric, M.VERMEESCH Olivier, Mme VILLE Augustine, M.WIART Bruno.

**Absent(e)s excusé(e)s ayant donné pouvoir :**

Mme BROUARD Bénédicte, pouvoir donné à M.PRUVOST Philippe  
Mme DURUT Jocelyne, pouvoir donné à M.BLERVAQUE Philippe  
M.DUYCK Joël, pouvoir donné à M.GISQUIERE Sébastien  
M.HENNEON François-Xavier, pouvoir donné à Mme VILLE Augustine

**Absentes :**

Mme EVRARD Monique (du point n°7 au point n°9 inclus et du point n°21 au point n°26)  
Mme HERDIN Andrée (jusqu'au point n°9 inclus)

**Secrétaire de séance :** M.MOUQUET Denis

**Délibération n°2026D185 - Développement du territoire - ATPE - Subvention aux TPE en développement - SARL Boulangerie Mervillon sur la commune de Laventie.**

*Le Vice-Président expose au Conseil :*

Vu la délibération du 24 février 2022 actant le renouvellement d’une aide financière destinée aux TPE en développement sur le territoire de la CCFL ;

Vu la délibération du Conseil Régional n°2022.01821 en date du 9 décembre 2022 accordant la reconduction des aides CCFL ;

La CCFL est sollicitée pour l’octroi d’une subvention par la SARL Boulangerie Mervillon, créée le 20 décembre 2019. Cette société, dirigée par Monsieur et Madame Éric et Florence MERVILLON, est spécialisée dans le secteur de la boulangerie et snacking et se situe 41 Rue de la Gare à Laventie.

Le plan de financement de l’entreprise propose les éléments suivants :

|                            | 2023      | 2024      | 2025      |
|----------------------------|-----------|-----------|-----------|
| Chiffre d'affaires         | 279 481 € | 304 059 € | 290 503 € |
| Résultat                   | 2 583 €   | 23 138 €  | 6 173 €   |
| Capacité d'Autofinancement | 3 250 €   | 24 153 €  | 7 782 €   |

La SARL Boulangerie Mervillon emploie 2 personnes. Le marché s’étant étoffé localement depuis 2024 avec l’ouverture de 4 boulangeries dans un rayon de 10kms, l’entreprise souhaite développer son activité en proposant des ateliers en boulangerie pour le grand public et les entreprises.

Dans ce contexte, les investissements se porteront sur la création d’un atelier et l’achat de matériel permettant l’accueil du public dans des conditions optimales.

|                                                                                              | Montant HT       |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Travaux laboratoire, plomberie, carrelage - Reconov                                          | 2 380,51€        |
| Batteur Planétaire Professionnel – Equipementpro                                             | 1 579,99€        |
| Tour pâtissier réfrigéré froid positif ventilé Plan de travail – Pesage et Métiers de bouche | 1 099,00€        |
| <b>TOTAL</b>                                                                                 | <b>5 059,50€</b> |

Avec une subvention fixée à 30% du montant des investissements éligibles compris entre 5 000€HT et 30 000€HT, et un plafond d’aide à 9 000€, l’aide de la CCFL pourrait être d’un montant maximum de 1 517,85€.

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est proposé au Conseil communautaire :

- D’AUTORISER le versement d’une subvention de 1 517,85€ maximum à la SARL Boulangerie Mervillon
- D’AUTORISER la Présidente à signer la convention établie entre la CCFL et la SARL Boulangerie Mervillon et tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (41 voix) la proposition ci-dessus.

A La Gorgue le 06 juillet 2026,  
Pour extrait conforme au registre,

Le Secrétaire de séance,

La Présidente,

Denis MOUQUET



Dorothée BERTRAND

